

Municipalité régionale de comté de
La Matapédia

123, RUE DESBIENS - AMQUI (QUÉBEC) G5J 3P9
TÉL. : (418) 629-2053 • TÉLÉC. : (418) 629-3195
mrcmatap@quebecetel.com

231

DB10

Projet d'aménagement d'un parc éolien à
Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase

Bas Saint-Laurent

6211-09-007

Amqui, le 18 avril 2006

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de Mme Renée Poliquin

Objet : Parc éolien (étude d'impact sur
l'environnement)

Madame,

La présente est pour vous informer de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Damase concernant l'implantation d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase. En tant qu'inspecteur municipal de la municipalité de Saint-Damase, il me fait plaisir de vous renseigner sur les plans et règlements d'urbanisme concernant ce projet. Tout d'abord, ce projet vise l'implantation d'environ douze éoliennes, dont quatre sur le rang 07, quatre sur le rang 8 et quatre sur le rang 9 du canton McNider. Quatre de ces éoliennes, soit celles sur le rang 07 du canton McNider, sont situées dans la zone 22 AF (Agro-forestière) du règlement de zonage et les huit autres dans la zone 33 AF (Agro-Forestière) du même règlement (voir copie du plan de zonage annexé à la présente).

Également joint à cet envoi, une copie de la grille des spécifications pour la zone 22 AF et 33 AF sur laquelle est indiquée (liséré orange) les usages permis dans cette zone. Vous remarquerez le groupe d'usage (Public V, Équipement et infrastructure d'utilité publique) qui permet l'implantation de ce type d'équipement dans les zones 22 AF et 33 AF. Vous trouverez également joint à cet envoi, la classification des usages permis dans le groupe Public V, liséré en orange, où les usages 4811 (ligne de transport électrique) et 4890 (autres infrastructures et équipements d'utilité publique) sont permis.

Espérant que ces renseignements seront suffisamment explicites, n'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Recevez mes meilleures salutations.


Jean-Pierre Beaupré, insp.mun.
Municipalité de Saint-Damase
629-2053, poste 129

p.j. : - Extrait du plan de zonage
- Grilles des spécifications
- Copie des classifications d'usage (Public V)

- 4113 – Gare de chemin de fer
- 4116 – Entretien et équipement de chemin de fer
- 4117 – Funiculaire
- 4119 – Autres activités reliées au transport par chemin de fer
- 4211 – Gare d'autobus pour passagers
- 4215 – Abribus
- 4219 – Autres activités reliées au transport par autobus
- 4311 – Aéroport et aérodrome
- 4312 – Aérogare
- 4313 – Entrepôt de l'aéroport
- 4314 – Aérogare pour passagers et marchandises
- 4315 – Hangar à avion
- 4319 – Autres aéroports
- 4391 – Hélicoptère
- 4399 – Autres infrastructures de transports aériens
- 4510 – Autoroute
- 4520 – Boulevard
- 4530 – Artère routière principale
- 4540 – Artère routière secondaire
- 4550 – Rue et avenue pour l'accès local
- 4561 – Ruelle
- 4562 – Passage
- 4563 – Piste cyclable
- 4590 – Autres routes et voies publiques
- 4990 – Autres transports, communications et services publics

Public IV ; Stationnement public

- 4610 – Garage de stationnement pour automobiles
- 4621 – Terrain de stationnement pour automobiles
- 4631 – Stationnement intérieur
- 4632 – Stationnement extérieur
- 4633 – Espace de rangement

Public V ; Équipement et infrastructure d'utilité publique

(autre que les services d'utilité publique de desserte locale)

- 4711 – Centrale téléphonique
- 4712 – Tour de relais (micro-ondes)
- 4715 – Télécommunication sans fil
- 4719 – Autres centres et réseaux téléphoniques
- 4721 – Centre de messages télégraphiques
- 4722 – Centre de réception et de transmission télégraphique
- 4729 – Autres centres et réseaux télégraphiques
- 4732 – Station et tour de transmission pour la radio
- 4742 – Station et tour de transmission pour la télévision
- 4790 – Autres centres et réseaux de communication
- 4811 – Ligne de transport électrique
- 4812 – Centrale hydraulique

- 4813 – Centrale thermique
- 4814 – Centrale nucléaire
- 4815 – Sous-station électrique
- 4819 – Autres services électriques
- 4821 – Ligne d'oléoduc
- 4823 – Centre et réseau d'entreposage et de distribution de pétrole
- 4824 – Station de contrôle de la pression du pétrole
- 4829 – Autres services du pétrole
- 4831 – Ligne d'aqueduc
- 4832 – Usine de traitement des eaux (filtration)
- 4833 – Réservoir d'eau
- 4834 – Station de contrôle de la pression de l'eau
- 4839 – Autres services d'aqueduc et irrigation
- 4841 – Usine de traitement des eaux usées (épuration)
- 4842 – Espace pour le séchage des boues
- 4843 – Station de contrôle de la pression des eaux usées
- 4849 – Autres systèmes d'égouts
- 4851 – Incinérateur
- 4852 – Station centrale de compactage des ordures
- 4854 – Site d'enfouissement sanitaire
- 4855 – Dépotoir
- 4856 – Dépotoir pour les rebuts industriels
- 4857 – Dépotoir pour les scories et les minéraux
- 4858 – Dépotoir à pneus
- 4859 – Autres installations inhérentes aux ordures
- 4861 – Ligne de gazoduc
- 4862 – Centre et réseau d'entreposage et de distribution du gaz naturel
- 4863 – Station de contrôle de la pression du gaz naturel
- 4869 – Autres services du gaz
- 4871 – Récupération et triage du papier
- 4872 – Récupération et triage du verre
- 4873 – Récupération et triage du plastique
- 4874 – Récupération et triage de métaux
- 4875 – Récupération et triage de matières polluantes et toxiques
- 4876 – Station de compostage
- 4879 – Autres activités de récupération et triage
- 4881 – Dépôt à neige
- ~~4890 – Autres infrastructures et équipements d'utilité publique~~

Saint-Damase

Plan de zonage

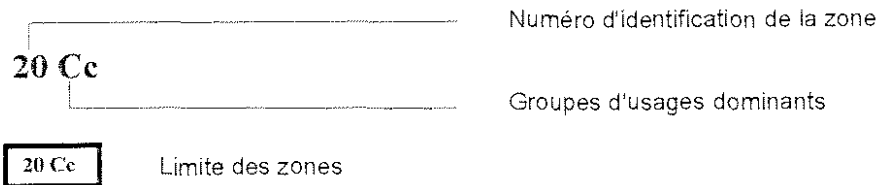
Echelle 1 : 20000

Légende

Catégories d'usages

P	Publique	Ad	Agricole dynamique
Cc	Commerciale centrale	Av	Agricole viable
Cp	Commerciale périphérique	Af	Agro-forestière
Ha	Résidentielle faible densité	Ai	Agricole inculte
Hm	Résidentielle maison mobile	F	Forestière
R	Récréative	I	Industrielle

Identification des zones



Informations cartographiques

■	Bâtiment	23	Cadastre
---	Clôture, muret, haie	==	Rue et route
---	Équipement récréatif	----	Rue projetée
●	Piscine	---	Limite de la zone agricole
---	Ligne à haute tension	▭	Périmètre d'urbanisation
---	Cours d'eau		
▭	Lacs		



M.R.C. de La Matapédia
Service d'aménagement
et d'urbanisme

Avril 2002

Conçu par :
Paul Gingras, Urbaniste

Dessiné par:
Gilles Boutin, Technicien
en aménagement

Vérfié par:
Paul Gingras, Urbaniste



GINGRAS, FAUL
URBANISTE
PERMIS 4235

Amendements

Date	Règlements
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Plan no. S.A. 07105.52 1-2002



Rang 7
Canton McNider

22 AF

Rang 8
Canton McNider

31 AV

Rang 9
Canton McNider

31 AV

Rang 10
Canton McNider

42 AF

33 AF

43 F

32 AV

11